



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeux olympiques

Question écrite n° 6762

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative de lui donner des indications sur la préparation des Jeux olympiques de 2014 à Sotchi. Il souhaite connaître les mesures qu'elle compte prendre pour assurer la présence et la visibilité de la France lors de cette manifestation d'ampleur planétaire, ainsi que les crédits budgétaires qu'elle entend consacrer à cette action en 2013 et 2014.

Texte de la réponse

Le bilan des Jeux olympiques et paralympiques de Vancouver a permis à chaque fédération concernée de présenter une stratégie de haut niveau et de préparation de l'olympiade 2011-2014. Un point d'étape de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Sotchi sera fait avec chaque fédération au cours du premier trimestre 2013. Les sportifs des fédérations concernées sont, depuis juillet 2012, en compétition pour gagner les quotas qui permettront la meilleure représentation française. La ministre chargée des sports a décidé de maintenir l'enveloppe consacrée aux fédérations de sport d'hiver dans sa totalité jusqu'en 2014. En ce qui concerne plus précisément les Jeux Paralympiques de Sotchi, la France sera représentée par des sportifs en situation de handicap physique ou visuel dans trois disciplines (le ski alpin, le ski nordique et le biathlon). Le ministère consacre d'ores et déjà un budget spécifique à la Fédération Française Handisport pour la préparation des sportifs à cette échéance. Cet accompagnement sera renouvelé en 2014. La délégation française aux Jeux sera prise en charge par l'Etat par une subvention du Centre national pour le développement du sport (CNDS) au Comité national olympique et sportif français (CNOSF) ainsi qu'au Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF).

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6762

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5490

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2888